

Questions orales

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis certaine que le député sait que nous envisageons diverses mesures pour le budget et que celui-ci sera juste et dur comme nous l'avons dit.

LA DÉCLARATION FAITE EN 1980

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé ce que contiendrait le budget. C'est très gentil de la part de la ministre d'être revenue après la fin de semaine pour dire quelques mots à la Chambre. Je vais m'adresser de nouveau au premier ministre suppléant en lui demandant de répondre à ma question.

En 1980, le premier ministre suppléant, qui était alors chef de l'opposition, a déclaré que le fait de désindexer le programme de l'impôt sur le revenu du gouvernement—bien entendu, c'était les libéraux qui étaient au pouvoir à l'époque—reviendrait à profiter de l'inflation en sacrifiant «la vie et les espoirs des Canadiens». Maintenant que le premier ministre suppléant fait partie du gouvernement, conserve-t-il le même point de vue sur les effets pernicieux d'une telle mesure?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ma réponse. Le député a commencé par citer une phrase promettant un budget dur mais juste. C'est ce que nous n'avons cessé de répéter. Nous serons durs, mais justes.

M. le Président: Une question supplémentaire.

M. Broadbent: Ce serait beau, et ce ne serait pas mal non plus si le ministre voulait bien répondre aux questions.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je sais que le premier ministre suppléant s'attire parfois des ennuis à cause de ce qu'il dit à la Chambre, mais je lui donne une dernière chance. Lorsqu'il était dans l'opposition, il a assumé la responsabilité, en tant que chef du parti conservateur, d'une campagne de publicité de \$30,000 dont le but était de dénoncer la désindexation. Conserve-t-il aujourd'hui l'opinion qu'il avait en 1980 quand il était chef du parti conservateur et quand il a vraisemblablement autorisé cette campagne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique se trouve à la Chambre des communes depuis assez longtemps pour savoir que nous ne révélerons pas le contenu du budget par petits morceaux et ne ferons pas d'observations sur le budget avant sa présentation.

Je remarque que le député, en parlant de la ministre d'État aux Finances, a fait allusion à ses activités de la fin de semaine et, en parlant de moi, a mentionné une campagne de publicité. Il se trouve que je sais ce qu'il a fait cette fin de semaine dans le cadre d'une campagne de publicité menée dans le *Globe and Mail* de Toronto.

• (1430)

M. Broadbent: C'était une bonne publicité.

M. Clark (Yellowhead): Le chef du Nouveau parti démocratique dit que c'était une bonne publicité. Le texte était signé par le chef du Nouveau parti démocratique, par le Club Karl Marx du Parti communiste du Canada . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Évitions ce genre de chose!

Une voix: C'est ça le gouvernement!

M. le Président: C'est la pelle qui se moque du fourgon. La parole est au député de York-Sud-Weston.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ MYSTL MANAGEMENT INCORPORATED—LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant au sujet des quatre hauts fonctionnaires qui sont coassociés dans Mystl Management Incorporated, société récemment constituée. Contre rémunération cette société met à la disposition des hommes d'affaires des renseignements sur la façon de traiter avec l'Administration. Dans son prospectus, la société Mystl promet «des renseignements que les bureaucrates ne donnent pas». Les fonctionnaires en question enfreignent carrément les directives du Conseil du Trésor concernant les conflits d'intérêts. Ils violent probablement en outre l'article 110 du Code criminel du Canada.

Est-ce que le premier ministre suppléant reconnaît que la gravité du cas exige le renvoi immédiat des personnes concernées? En second lieu, est-ce que le premier ministre suppléant va demander à la Gendarmerie royale d'ouvrir immédiatement une enquête pour voir s'il y a lieu de procéder à une inculpation dans cette affaire?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je répondre à la question du député en qualité de président suppléant du Conseil du Trésor. Je peux dire au député qu'il y a trois au moins des membres de cette entreprise qui s'en sont retirés. Le séminaire que la société devait tenir en fin de semaine a été annulé. En ce moment, le Conseil du Trésor est à faire enquête.

L'ENQUÊTE DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, l'affaire Mystl montre bien à quel point le gouvernement a perdu la maîtrise de la Fonction publique.

Des voix: Oh, oh!